

25 ans après les premières utilisations de l'ADN en justice pénale, dont 10 années sous le régime de la loi du 22 mars 1999 relative à la procédure d'identification par analyse ADN, un nouveau texte légal vient d'être adopté.

Quelle est la teneur de cette réforme ? Quel nouvel équilibre a donc défini le législateur entre l'efficacité de la justice et le respect des droits des citoyens ? A quelles nouveautés doivent s'attendre les praticiens judiciaires ? Comment tenir compte de ces nouvelles règles ?

A la lumière de l'expérience pratique de magistrats, policiers, avocats et experts en identification génétique, la journée d'étude vise à informer les différents acteurs du monde judiciaire sur la réforme de la loi ADN et à discuter des horizons ouverts aux praticiens par ce nouveau régime légal.

L'organisation de cette journée est le fruit d'une collaboration entre l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie, le Centre d'Etudes sur la Police, le Centrum voor Politiestudies et la Police judiciaire fédérale, et constitue une manifestation de notre préoccupation permanente de favoriser une collaboration intense entre police et milieux scientifiques.

La nouvelle loi ADN : vers de nouveaux horizons ?

26 01 2012
à Bruxelles

Une journée d'études
organisée par

cep

CENTRE D'ETUDES SUR LA POLICE

NICC INCC

cps
Centrum voor Politiestudies voor

Police
Police judiciaire
fédérale

PROGRAMME

9:00 Accueil

9:30 Introduction

par **Annemie Turtelboom**, Ministre de la Justice

9:45 Un bilan sur la loi ADN de 1999: réformer pour résoudre quels problèmes ?

Bertrand Renard, Chercheur à l'INCC, Chargé de cours en criminologie à l'UCL

10:15 La loi ADN: un texte neuf motivé par dix années de pratiques judiciaires

Hildegard Penne, Substitut du Procureur général près la cour d'Appel d'Anvers et **Jean-Claude Leys**, Premier avocat général près la cour d'Appel de Mons

10:50 Pause café

11:05 Expérience et perspective d'avenir du point de vue de l'expert

Tom Heylen, Expert judiciaire en analyse ADN à l'INCC

11:30 Expérience et perspective d'avenir du point de vue policier

Benoit Zeippen, Laboratoire de Police Technique et Scientifique, Charleroi et **Frank Van Saelen**, Police Judiciaire Fédérale d'Anvers

12:00 Expérience et perspective d'avenir du point de vue des magistrats

Bernard Appart, Procureur du Roi de Dinant et **Daniel Van den Bossche**, juge d'instruction à Gent

12:30 Lunch (walking diner)

13:30 L'enquête par ADN réformée : plus rapide pour un mieux ?

Laurent Kennes, Avocat à Bruxelles et **Philip Daeninck**, Avocat à Hasselt

14:00 Les (nouvelles ?) banques nationales de données génétiques

Vanessa Vanvooren, Gestionnaire des banques nationales de données génétiques à l'INCC

14:25 Identification génétique et vie privée - les balises de la Commission de la protection de la vie privée

Stefan Verschuere, Vice-Président de la Commission de la protection de la vie privée

14:50 pause café

15:05 Eclairage comparatif – le cas de la Hollande

Kees Van Der Beek, Dr. Ir. C.P., Nederlands Forensisch Instituut, Hollande

15:35 Le recours à la technique d'identification par empreintes génétiques en droit pénal français

Anthony Hapiak, Capitaine de Police à la Direction centrale de la police judiciaire, fichier national automatisé des empreintes génétiques, France

16:05 Questions/réponses

16:35 Synthèse

Raf Verstraeten, Professeur en droit pénal à la KULeuven

17:00 Conclusions

Paul Van Thielen, Commissaire général de la Police Fédérale

17:15 Drink de clôture

INFORMATIONS PRATIQUES

Date

26 janvier 2012

Lieu

Pacheco center
13, boulevard Pacheco - 1000 Bruxelles

Cible

Les Policiers, les Magistrats et les stagiaires Magistrats, les Avocats et les stagiaires Avocats, le milieu académique, y compris les étudiants,...

Accessibilité

En train, 10 min à pied de la gare de Bruxelles Nord. En métro, 1 min à pied de la station Botanique. En voiture, le parking payant Pacheco (Bd Pacheco, 7) est contigu au lieu de la journée d'étude.

Certification

Pour les membres de la Police fédérale et locale, cette journée d'étude est enregistrée comme formation continuée.

L'Institut de Formation Judiciaire prend en charge les frais d'inscription pour les magistrats et le personnel de l'ordre judiciaire.

La reconnaissance comme formation permanente pour au moins 5 points a été demandée auprès de l'ordre des barreaux francophone et germanophone.

Inscription

Avant le 20 janvier 2012 et uniquement en ligne via l'adresse suivante: www.cepinfo.be (onglet orange «Inscription aux journées d'études»).

Coût de l'inscription

60 €. Ce prix comprend les pauses café, le lunch, la traduction simultanée. 25€ pour les étudiants.

Renseignements

Tél: 00 32 65 325 711

<http://www.cepinfo.be>